

FORMATION AAMTI

TECHNIQUES DE REUSSITE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE

LE 1^{er} DECEMBRE 2017 DE 09H00 A 18H00

TECHNIQUES DE REUSSITE DE LA TRANSACTION IMMOBILIERE (TI)

THÉMATIQUES ABORDÉES

PARTIE 1 - INTRODUCTION

- Analyse simplifiée en 4 étapes du processus d'une vente
- Particularités de la vente immobilière
- La Transaction Immobilière par les Avocats Mandataires

Théorie et exercices de mise en situation

PARTIE 2 - RÉUSSIR LA VENTE DÈS LA PRISE LA PRISE DE MANDAT

- Etape 1 de la TI : le vendeur
 - Le client, l'analyse juridique et la prise de mandat
 - L'estimation du bien : clé de voûte de la réussite d'une transaction
- Etape 2 de la TI : l'acquéreur
 - Le support de communication
 - L'organisation et la gestion des visites
 - L'acquéreur potentiel, la conclusion de la vente par l'offre d'achat
 - La plus-value juridique pour le co-contractant

Théorie et exercices de mise en situation

PARTIE 3 - SYNTHÈSE ET MISE EN APPLICATION DE LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE

- Exercices pratiques (mise en situation du processus de la TI)
- Questions / Réponses

MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : **299,00 € TTC**

(249,16 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : **371,00 € TTC**

(309,16 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droit du site.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

AAMTI



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

<p>SECTION DROME ARDECHE FORMATION QUALIFIANTE BULLETIN D'INSCRIPTION</p>

Ce bulletin doit être dûment complété, signé et retourné accompagné de votre règlement par chèque en TTC (voir tarifs et conditions au verso) afin de garantir la bonne gestion de votre dossier.

AAMTI – 84 Avenue de Villiers, 75017 PARIS | aamti@aamti.fr | 01 46 22 52 20

ADHERENT AAMTIOUI NON

INTITULE DE FORMATION.....

NOM

PRENOM.....

BARREAU

ADRESSE

CP.....

VILLE

TEL

COURRIEL

Pièces à joindre obligatoirement pour validation de l'inscription :

- Chèque de règlement
- RIB en cours de validité
- Mandat de prélèvement dûment complété et signé

CONDITIONS DE FORMATION

Les formations proposées sont agréées par l'École de Formation du Barreau (EFB) pour entrer dans le cadre de la formation continue des avocats et peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL. Pour tout renseignement concernant les prises en charge, contactez directement le FIF-PL : 01 55 80 50 00 – www.fifpl.fr

Numéro d'organisme formateur de l'AAMTI : 11 75 47866 75

Tout bulletin incomplet (absence de signature du formulaire ou du mandat, chèque ou RIB manquant, bulletin d'adhésion non joint...) ne sera pris en compte qu'à réception des éléments manquants.

Les règlements doivent être effectués au plus tard 5 jours avant la journée de formation sans quoi nous ne pouvons garantir votre participation.

ATTENTION ! Si le règlement n'a pas été effectué dans les conditions stipulées ci-dessus et que le participant se présente à la formation, il lui sera demandé le règlement par chèque afin de pouvoir y assister. Si le règlement demeure impayé la somme due sera prélevée sur le compte du participant, ce qu'il autorise de fait par son inscription à toute formation et par la signature du mandat de prélèvement ci-joint.

L'annulation de la participation à la formation pour un motif autre que de force majeure ou en cas d'annulation de votre participation dans un délai de dix jours avant la date de la formation ne pourra donner lieu au remboursement des sommes versées. Un remboursement de 50% de la somme versée pourra être attribué si l'annulation est demandée dans un délai de 21 jours avant le jour de formation. La totalité de la somme versée sera restituée si la demande d'annulation est effectuée 30 jours avant la date de formation. L'AAMTI se réserve le droit d'annuler toute manifestation auquel cas les sommes versées et encaissées seront intégralement remboursées.

TARIFS DES FORMATIONS

❖ Formations du Cycle de formation

Tarif par formation

- Adhérents AAMTI : **299,00 € TTC** - (249,16 € HT - 20% TVA)
- Non-adhérents : **371,00 € TTC** - (309.16€ HT - 20% TVA)

❖ Autre(s) colloque(s) / formation(s)

Se référer au(x) tarif(s) indiqué(s) sur la page de la formation à retrouver sur le site www.avocat-immo.fr rubrique *Formations* ou au catalogue de formations papier de l'AAMTI.

A titre exceptionnel la formation décentralisée à VALENCE est accordée à un tarif préférentiel à la condition expresse que le nombre minimum de participants soit de 20.

L'AAMTI se réserve le droit d'annuler à tout moment et sans justification si le nombre de participants requis n'est pas atteint.

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »



MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'AAMTI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'AAMTI.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

PARTIE A REMPLIR RÉSERVÉE A L'A.A.M.T.I :

Référence Unique de Mandat :

NOM DU CREANCIER

AAMTI-Association des avocats mandataires en transactions Immobilières

ET ADRESSE :

84 Avenue de Villiers- 75017 PARIS

NUMERO I.C.S. :

FR34ZZZ575578

PARTIE A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT :

Veillez remplir tous les champs

NOM :

ADRESSE :

COORDONNEES DE
VOTRE COMPTE :

*Les deux à remplir
obligatoirement*

*Numéro d'identification internationale du compte bancaire - **IBAN***
(International Bank Account Number)

*Code international d'identification de votre banque - **BIC***
(Bank Identifier code)

DATE ET SIGNATURE :